

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 469^e séance tenue le 3 octobre 2005
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; le vice-provost et vice-recteur – Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur – Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice – Vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur – International et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, MM. Jean-Marc Boudrias, Réjean Poirier, Mme Irène Cinq-Mars, MM. Jean Duhaime, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Huy Ong et Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Louise Béliveau, MM. Paolo Bellomia, Michel Bigras-Poulin, Jean-Pierre Bonin, Mmes Anne Charbonneau, Marie-Thérèse Chicha, Christine Colin, MM. Albert Devito, Louis Dumont, André Ferron, Dominique Garrel, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Jacques Gresset, Mohamed Hrimch, Mmes Mariane Kempeneers, Diane Labrèche, MM. Raymond Lalande, Philippe Langlais, Serge Larochelle, Gilles Lavigne, Paul Lewis, Denis Monière, Serge Montplaisir, Benoît Moore, Mmes Fahima Nekka, Lucie Parent, MM. Roger B. Richard, Samir Saul, Richard Silbert, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad et Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : Mmes Thérèse Botez-Marquard, Françoise Filion, Chantal Gamache, MM. Najib Lairini, Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume, Laval Rioux, Mmes Sabine Sèvre-Rousseau et Dominique Serrano; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Yvon Bouchard et Jean Koclas; les représentants des étudiants : MM. Christian Bélair, Alexandre Beaupré-Lavallée, Mmes Yvonne Ellis, Caroline Fortin, MM. Nicolas Lahaie, Mathieu Moreau, Denis Sylvain et Olivier Sylvestre; les représentantes du personnel : Mmes Sylvie Goyer et Louise St-Jacques; le représentant du Conseil de l'Université : M. Jean McNeil; les représentants des cadres et professionnels: MM. Richard Alix, Daniel Boucher et Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Jean-Marc Charron, Réal Lallier, Claude Léger et Mme Louise-Hélène Richard.

ABSENTS : La provost et vice-rectrice – Affaires académiques : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le vice-recteur – Recherche : M. Jacques Turgeon; les doyens : Mme Céline Goulet, MM. Michel D. Laurier et Jean Rouleau; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau et Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : Mme Louise Allaire, MM. Michel Beaudin, Jean-Guy Bergeron, Jean-Guy Besner, Mmes Marie-Pierre Bousquet, Sophie Cuvelliez, Fabie Duhamel, MM. Daniel Dumouchel, Luc Granger, Anatole Joffe, Mme Joëlle Margot, MM. Jean-Guy Nadeau, Sang Nguyen, René Parenteau, Mme Louise Poirier, MM. Jean-Pierre Thouez et Denis Vaillancourt; la représentante du personnel enseignant : Mme Monique Landry; le représentant du personnel : M. Stéphane Lavigne; les observateurs : MM. Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mme Francine Bourget, MM. Alexandre Chabot, Robert Couvrette, Jacques Gravel, Dominic Maestracci, Mme Nicole Maestracci, MM. Bernard Motulsky et André Racette.

PRÉSIDENT

M. Luc Vinet

PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

SECRÉTAIRE

Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

Le recteur souhaite la bienvenue à M. Claude Léger, nouvellement nommé vice-recteur - Administration et finances.

AU-469-1 ORDRE DU JOUR

AU-469-1

Le porte-parole du Comité est invité à faire rapport.

M. Claude Lamarche signale que les membres sont priés de noter que la 469^e séance comporte deux parties qui se tiennent respectivement aujourd'hui ainsi que le lundi 17 octobre, à 14 heures. Sous la rubrique des points privilégiés, l'Assemblée sera saisie d'une proposition du Comité de l'ordre du jour quant à la tenue de réunions extraordinaires de l'Assemblée universitaire.

En Affaires soumises pour étude, l'Assemblée sera invitée à poursuivre sa réflexion sur le Projet d'orientations et de priorités de l'Université et, si le temps le permet, à entreprendre l'étude du rapport sur l'intégration pédagogique des chargés de cours et Projet de politique.

L'on se rappellera que lors de la séance du 4 avril 2005, M. Anatole Joffe dûment appuyé avait proposé que l'Assemblée crée un comité ad hoc dont le mandat serait 1) de faire un bilan des applications récentes des articles 25.01 et 25.02 des statuts concernant le mode de nomination du recteur et 2) de faire à l'Assemblée universitaire toute recommandation qu'il juge utile pour améliorer les articles 25.01 et 25.02. Il avait alors été convenu que l'étude de la proposition de M. Anatole Joffe portant sur la création d'un comité ad hoc relatif au processus de nomination du recteur ou de la rectrice serait reportée à une prochaine séance.

Dans son rapport portant sur l'ordre du jour de la séance du 25 avril, le Comité de l'ordre du jour a informé l'Assemblée qu'il avait jugé opportun de plutôt inscrire ce point à l'ordre du jour des réunions du mois de septembre ou du mois d'octobre. Il annonçait qu'en temps opportun, il inviterait les membres de l'Assemblée à lui faire des suggestions quant aux principes de composition de ce comité ce qui permettra à l'Assemblée, lorsqu'elle se prononcera sur l'opportunité de la création de ce comité, de statuer en même temps sur sa composition. Cette démarche serait faite conjointement avec le Comité de nomination.

Par ailleurs, M. Claude Lamarche signale que lors de sa séance du 26 septembre dernier, le Comité a échangé sur le programme de travail de l'Assemblée pour l'année 2005-2006. Après échange, le Comité de l'ordre du jour a convenu que la question du processus de nomination du recteur ou de la rectrice serait inscrite à la séance du 7 novembre, dans la mesure où la personne qui en a proposé l'inscription à l'ordre du jour, M. Anatole Joffe, sera alors présente.

La secrétaire générale indique que la séance du 17 octobre se tiendra à l'auditorium du K-500 et ce, afin de permettre à la communauté universitaire d'y assister. L'élection d'un membre du Comité de nomination qui était alors prévue serait plutôt reportée à la séance du 7 novembre. Aucun membre ne s'opposant à cette suggestion, l'élection est conséquemment reportée au 7 novembre.

L'ordre du jour se présente ainsi :

A- POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 468^e séance tenue le 12 septembre 2005
3. Affaires découlant de ce procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - Rapport du recteur
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de l'ordre du jour : Proposition quant à la tenue de séances extraordinaires au cours de l'année 2005-

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

8. Projet d'orientations et de priorités de l'Université
9. Rapport sur l'intégration pédagogique des chargés de cours et Projet de politique

AU-469-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 468^e AU-469-2
SÉANCE TENUE LE LUNDI 12 SEPTEMBRE 2005

En réponse à une question de M. Louis Dumont qui demande si l'ordre du jour doit être accepté par l'Assemblée, le président des délibérations, tout en soulignant qu'une telle question aurait dû être soulevée lors de la considération de l'ordre du jour, fait valoir que l'ordre du jour est adopté par le Comité de l'ordre du jour. Donnant suite à un commentaire de M. Louis Dumont qui s'interroge sur le fonctionnement du Comité de l'ordre du jour, le président des délibérations estime que la question est hors d'ordre et signale que si M. Louis Dumont veut que l'Assemblée en discute, il lui faudra formellement demander son inscription.

Demande est faite 1) de mentionner au 6^e paragraphe de la page 6 la collaboration entre la FAECUM et l'Université à l'occasion de la rentrée; 2) de modifier ainsi les 2^e, 3^e et 4^e phrases du 5^e paragraphe de la même page : « On note un maintien du statu quo au 1^{er} cycle et une augmentation sensible aux études supérieures, soit de 5 % au 2^e cycle et de 13 % au 3^e cycle. Par ailleurs, on note une diminution de 1 % à la FEP. Elle remercie tous les intervenants dans ce dossier et se réjouit du succès atteint, particulièrement en ce qui concerne les études supérieures. »; 3) de lire les mots suivants à la dernière ligne de l'avant dernier paragraphe de la page 9 : « le 31 octobre ou le 7 novembre prochain »; 4) de lire ainsi la fin de la 3^e phrase du 2^e paragraphe complet de la page 14 : « campus intégré et contemporain »; 5) de corriger des coquilles.

Sur proposition de M. Gilles Lavigne appuyée par M. Jean McNeil, l'Assemblée adopte tel que modifié le procès-verbal de la 468^e séance tenue le 12 septembre 2005.

AU-469-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL AU-469-3
DE LA 468^e SÉANCE TENUE LE 12 SEPTEMBRE

Se référant à la délibération AU-468-9, la secrétaire générale indique que lors de sa séance tenue le 12 septembre, le Conseil a désigné Mme Claudette T. Cloutier comme membre de la Commission des études.

Se référant à la délibération AU-468-5-4, le président des délibérations indique que Mme Marie-José Rivest pourra répondre, lors de la période d'information, aux questions que pourrait soulever l'Assemblée.

Mme Caroline Fortin rappelle que la FAECUM a demandé à la direction de la Faculté des arts et des sciences de lui fournir le détail des coupures récemment imposées aux étudiants. Par ailleurs, il semble que des frais supplémentaires soit 25 \$ par crédit lesquels sont au nombre de 6 seraient imposés pour des cours de langues que certains étudiants seraient obligés de suivre. Elle souhaite que réponse soit fournie à ces questions dans les meilleurs délais. M. Luc Giroux souligne que la direction de la faculté entend répondre prochainement aux questions soulevées. Il confirme, par ailleurs, que les frais supplémentaires ont été approuvés par le Comité du budget.

AU-469-4 CORRESPONDANCE AU-469-4

La secrétaire générale dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-469-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-469-5

AU-469-5.1 Rapport du recteur AU-469-5.1

AU-469-5.1.1 Chaire de recherche AU-469-5.1.1

Le recteur souligne que la chaire en droit des affaires et droit commercial, dont le titulaire est M. Stéphane Rousseau, a récemment été inaugurée.

AU-469-5.1.2 Doctorats honorifiques AU-469-5.1.2

Le recteur indique que deux doctorats honorifiques auront été remis aux cours des présentes semaines. L'un, dans le cadre du 50^e anniversaire du Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal, à M. Jonathan Lomas et l'autre, à l'occasion des grades de la Faculté de droit, à M. Peter Hogg.

AU-469-5.1.3 Pavillon Lassonde AU-469-5.1.3

Le recteur signale que l'École Polytechnique procède aujourd'hui à l'inauguration officielle du Pavillon Lassonde et se félicite de ce nouvel ajout sur le campus. Le nom du pavillon rend hommage au couple Claude MacKay et Pierre Lassonde qui ont contribué à cette construction par un don de 8 M\$. L'atrium qui relie les deux pavillons porte le nom de M. Lorne M. Trottier qui a fait un don de 2 M\$.

AU-469-5.1.4 Midi-conférence de la FAECUM AU-469-5.1.4

Le recteur dit avoir participé au midi-conférence de la FAECUM portant sur le sous-financement des universités et se réjouit du succès de l'événement.

AU-469-5.1.5 CHUM

AU-469-5.1.5

Le recteur souligne que les universités ont été invitées à participer aux discussions entourant le CHUM. L'Université de Montréal se montre ouverte aux échanges tout en veillant de près aux intérêts de la Faculté de médecine. Un plan de complémentarité a été envoyé aux divers centres hospitaliers universitaires et le MSSS attend leurs réactions pour le 15 octobre prochain.

AU-469-5.1.6 Campus du Parc

AU-469-5.1.6

Le recteur souligne que l'érection du campus du Parc a reçu l'appui de la Ville de Montréal et la nouvelle a été bien accueillie par les médias. Par ailleurs, il invite le vice-recteur International, responsable des études supérieures, à faire rapport sur la mission Québec en Chine.

AU-469-5.1.7 Mission en Chine

AU-469-5.1.7

M. Jacques Frémont souligne que la mission du Québec en Chine comptait 150 personnes. La Chine compte 1500 universités et son objectif est qu'une vingtaine d'entre elles fassent partie des 200 plus grandes universités dans le monde. L'enseignement supérieur bouge en Chine : par exemple, alors que le reste du monde, en excluant la Chine, produit annuellement 119 000 ingénieurs, les institutions chinoises en diplôment annuellement 300 000! L'Université de Montréal, qui est présente en Chine depuis vingt-cinq ans, a tout intérêt à y maintenir une présence forte. C'est ainsi qu'elle renouvellera bientôt son entente avec l'Université du Peuple de Beijing (Beida). Il y a également lieu de noter les projets de collaboration en voie d'élaboration entre notre Faculté de médecine et celle de l'Université Shanghai II (Jiaotong) qui forme annuellement, en langue française, une trentaine de médecins. Les collaborations entre cette université et notre Faculté de droit sont également appelées à se développer. M. Jacques Frémont souligne qu'au cours de la mission, les participants se sont employés à sensibiliser le premier ministre ainsi que les ministres Béchard et Gagnon-Tremblay à l'intérêt de faire en sorte que les universités québécoises puissent véritablement se développer à l'international.

M. Jean McNeil, pour avoir œuvré au Vietnam pendant vingt-cinq ans et participé à la mise sur pied d'écoles d'urbanisme, souhaiterait que l'Université développe ses relations avec la Chine dans le domaine des sciences appliquées et plus particulièrement en urbanisme avec l'Université Shanghai.

Le recteur prend note de la suggestion.

AU-469-5.2 Rapport annuel de l'ombudsman

AU-469-5.2

Mme Marie-José Rivest rappelle que lors de la dernière séance, M. Jean-Pierre Thouez se référant à la page 51 du rapport, s'était informé du temps requis pour tenir une enquête et demandait quel tiers suit le dossier. Elle signale que sa recommandation pour contrer le harcèlement passe par la mise en place d'un mécanisme d'enquête. Des discussions sont en cours entre le rectorat et le Bureau des affaires juridiques pour donner suite à cette recommandation. Par ailleurs, elle est d'avis que le tiers peut être soit une personne de l'interne, soit une personne de l'externe.

M. Serge Larochelle demande à quelle étape du processus on fait enquête. Il formule l'hypothèse suivante : une étudiante qui échoue se plaint de cet échec, mais par la suite, se ravise. Dans un tel cas, il y a lieu de noter que dans l'intervalle le professeur

en cause a été soumis à un stress important. Il invite la secrétaire générale à réfléchir à l'opportunité de procéder à une pré-enquête dès qu'une personne se présente au Bureau contre le harcèlement.

Mme Marie-José Rivest souligne que la procédure prévoit qu'une démarche de médiation volontaire est prévue afin de voir si la plainte est frivole ou sérieuse.

Mme Sylvie Goyer donne lecture de la 2^e recommandation qui se lit ainsi : « qu'une étude soit menée auprès de l'ensemble de la communauté universitaire, sous l'égide du Comité chargé d'assurer le suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle, afin de documenter les difficultés rencontrées à l'Université par toute personne en raison de sa race, de sa couleur, de son origine ethnique ou nationale, ou de sa religion, que les conclusions de cette enquête soient publiées et que des suites appropriées y soient données. ». Elle demande s'il existe de la documentation sur les difficultés vécues par le personnel qui dessert la clientèle visée par cette recommandation.

Mme Marie-José Rivest convient de l'intérêt de la question, mais dit ne pas l'avoir étudiée.

Mme Sylvie Goyer souligne que la recommandation vise à amoindrir les difficultés vécues par cette catégorie de clientèle, mais estime qu'il serait également opportun d'étudier les difficultés que peut rencontrer le personnel non enseignant au service de cette clientèle.

Mme Marie-José Rivest indique qu'à l'occasion des membres du personnel demandent de l'aide et signale que le président du Comité chargé d'assurer le suivi de la Politique sur l'adaptation à la diversité culturelle est sensible à la question.

AU-469-6 PÉRIODE DE QUESTIONS AU-469-6

AU-469-6.1 Centres hospitaliers universitaires AU-469-6.1

M. Jean Wilkins observe que le dossier de la complémentarité entre les centres hospitaliers universitaires semble imposé par le gouvernement. Il demande au recteur de faire le point sur la question.

Le recteur souligne qu'un plan a été déposé par le ministère. L'aspect positif a été d'associer les universités à ce dossier. M. Gignac qui en est le maître d'œuvre a invité les universités (Université de Montréal, McGill, etc.) à être partie prenante à la discussion et plus particulièrement au sujet de la médecine universitaire académique. Il répète que l'Université, tout en étant ouverte aux discussions, s'emploie à veiller de près aux intérêts de la Faculté de médecine.

AU-469-6.2 Campus du Parc AU-469-6.2

M. Roger B. Richard souligne que le reportage de la télévision sur le Campus du Parc montrait un plan de zonage très détaillé du site. Il demande ce qui l'a inspiré et souhaiterait en avoir copie.

Le recteur indique qu'il n'existe pas à proprement parler de plan de zonage. Le dossier qui a été montré constitue un document de travail préparatoire. Le projet se dessine en déplaçant les rails vers le nord; il n'est plus question d'expropriation. Nous allons regarder ensemble quelle utilisation sera faite du campus et, sur ce point, nous amorçons notre réflexion.

M. Denis Monière souligne que le projet repose sur les besoins de l'Université en espaces. Or, il demande sur quelles études démographiques telle prémise est fondée.

Le recteur observe qu'il s'agit d'un projet à long terme. Dans les années 40, le présent campus a été ouvert et aujourd'hui il est sursaturé. L'Université a connu une croissance de ses étudiants de 33 % alors que la croissance des espaces a été deux fois moins importante; à ce chapitre l'Université est la dernière du Groupe des dix. Il convient qu'il faut prendre en compte les projections démographiques, mais estime qu'il faut aussi tenir compte du taux de participation des étudiants qui risque fort de sensiblement augmenter ainsi que de l'importance que l'Université conserve son poids sur le plan canadien.

AU-469-7 COMITÉ DE L'ORDRE DU JOUR : AU-469-7
Proposition quant à la tenue de séances extraordinaires
de l'Assemblée au cours de l'année 2005-2006

M. Claude Lamarche indique qu'après avoir rencontré les présidents des comités et au vu des nombreux rapports annoncés, le Comité a jugé opportun de donner suite à la demande qui lui a été faite lors de la dernière séance et de prévoir la tenue possible de deux séances extraordinaires, soit les lundis 20 février et 8 mai 2006 de 9 heures 30 à 17 heures. S'il s'avérait qu'il n'était pas nécessaire de se réunir toute la journée, les séances auraient alors lieu l'après-midi.

L'Assemblée universitaire donne son accord à cette proposition.

AU-469-8 PROJET D'ORIENTATIONS ET DE PRIORITÉS AU-469-8
DE L'UNIVERSITÉ

Le recteur rappelle que lors de la dernière séance, il a présenté l'esquisse préliminaire du projet d'orientations et de priorités de l'Université, soit celui de dégager la vision de ce que devrait être l'Université et ensuite d'identifier un plan opérationnel. Conformément au calendrier prévu, il invite maintenant l'Assemblée à échanger sur cette présentation et à faire connaître son point de vue lequel sera intégré dans le texte qui sera transmis à la communauté le 17 octobre prochain. Il précise que le Conseil se réunit demain pour se livrer au même exercice.

M. Louis Dumont souligne qu'à ce jour il y a eu beaucoup d'investissements dans l'immobilier et que le recrutement des professeurs en a souffert. La hausse des clientèles a été accompagnée d'une réduction du corps professoral. Il demande comment corriger cette situation.

Le recteur indique qu'il se donne comme priorité de réduire le rapport étudiants/professeur soulignant qu'une des ressources fondamentales de l'Université est son corps professoral. Il s'agit de bien rémunérer le corps professoral et, si possible, de veiller à sa croissance; en contrepartie, les professeurs devront donner le meilleur d'eux-mêmes. Il faut rechercher un juste équilibre et, sur ce point, il fait appel à la collaboration du corps professoral.

M. Alexandre Beaupré-Lavallée fait également mention du lien entre la volonté apparente de travailler avec les syndicats et les diplômés et l'absence d'une telle mention dans le document, ce qui contrastait fortement avec la volonté exprimée de rétablir une communication avec les étudiants.

Le recteur indique que l'intention de l'institution est de mettre tous les groupes de la communauté à contribution et ce, même si le document ne semble pas éloquent sur ce point.

Mme Diane Labrèche dit avoir reçu avec plaisir le document présenté lors de la dernière séance. Le document dégage une excellente réflexion de base, mais laisse place à des commentaires. Ainsi, dans la réforme de l'enseignement annoncée, elle souhaite qu'on pense l'enseignement sous l'angle des étudiants, que l'on fasse un jumelage enseignement/apprentissage et qu'on revoie les pédagogies pour les rendre davantage inclusives et ouvertes sur l'international.

M. Denis Monière souligne que l'élément qui l'a inspiré dans l'allocution du recteur est la question de la convivialité. Il attire l'attention sur les besoins de transparence et souhaite que la culture institutionnelle soit changée à cet égard. À tort, les professeurs n'ont pas accès aux budgets de leurs unités, aux charges de travail entre collègues, etc. À son avis, ces informations doivent être accessibles aux assemblées départementales.

Mme Sylvie Goyer comprend que le recteur souhaite la participation de la communauté. Le personnel non enseignant a le choix soit de dire oui ou de dire non. La tendance est de se rallier, mais vu les confrontations survenues lors de la dernière grève, il existe un problème de confiance; de plus le dossier de l'équité salariale n'est pas encore réglé. En 2002, la DRH a publié un plan d'action qui référerait aux défis de la performance. À partir du moment où une nouvelle réflexion est lancée, elle demande si ce plan est maintenu. Elle demande si le personnel non enseignant fait vraiment partie du personnel de l'Université. Dans une publication parue l'an dernier, l'institution n'a fait aucune référence à son personnel non enseignant; or, la contribution de ce dernier est importante. Tous les changements apportés à l'institution touchent le personnel non enseignant que ce soit la révision des programmes qui augmente l'information à traiter, les locaux, les programmes d'échanges et les études internationales qui complexifient les tâches, le statut de grande université francophone et l'internationalisation qui exige l'anglais. L'une des préoccupations du personnel non enseignant est qu'à ce jour la consultation revêt plutôt la forme d'informations. Elle se réjouit que le recteur ait déjà rencontré le personnel non enseignant et souhaite que ces rencontres se multiplient. Pour avoir, comme beaucoup d'autres collègues, travaillé à l'Université depuis plus de trente ans, elle dit avoir vu à l'oeuvre plusieurs administrations, avoir assisté à plusieurs audits. Le personnel non enseignant a toujours participé à ces exercices, mais il a été souvent déçu des conclusions car elles ne tenaient pas compte des idées qu'il avait émis. Par ailleurs, elle fait remarquer que la consultation sur le WEB est une démarche positive, mais s'interroge sur la place donnée aux instances de la communauté dans le cadre de cette démarche. Elle conclut en soulignant que si le personnel non enseignant s'implique dans l'opération, il lui faudra voir des retombées positives pour retrouver un sentiment d'appartenance.

Le recteur souligne que tous devront s'assurer du suivi du projet qui s'élaborera collectivement. Il ajoute qu'il prend personnellement l'obligation de suivi et estime très importante la dernière préoccupation exprimée.

M. Michel Bigras-Poulin souligne qu'antérieurement l'accent a beaucoup été mis sur le lien industrie-université. Or, les ministères de la santé de l'agriculture et d'autres sont ouverts aux partenariats avec les universités. Il y a donc lieu de se tourner vers eux et à être partenaires de nos collectivités. Pour travailler en santé publique, il dit ne pas savoir ce qui se passe à ce chapitre à l'interne, il est donc difficile de développer la multidisciplinarité. À son avis, si l'on veut avoir une identification comme université, il y a lieu de s'assurer qu'il y ait de la souplesse et des liens étroits à l'interne.

Le recteur dit être favorable à ce que la santé publique constitue une priorité pour l'Université. Par ailleurs concernant les liens universités et organismes gouvernementaux, il estime que l'Université a des devoirs envers la population en diplômant les étudiants, mais aussi par ses apports en innovation. Il faut être pro actif à cet égard.

Mme Caroline Fortin fait une mise en garde à l'Assemblée par rapport à une offre de cours en anglais vis-à-vis la mission francophone de l'Université et du respect de la Politique linguistique de l'Université de Montréal. De plus, les problèmes de mobilité ne sont pas nécessairement une question d'étudiants qui ne satisfont pas aux critères académiques exigés, mais bien que ces critères ont été augmentés en raison d'une hausse significative du nombre de demandes alors que les fonds alloués n'ont pas été indexés.

estime que l'internationalisation de l'Université est un projet intéressant, mais la communauté doit se pencher sur les limites d'un tel concept. L'Université est une institution francophone, ce qui signifie qu'il y a une prudence à observer dans l'offre de cours en anglais. Par ailleurs, elle souligne que la mobilité des étudiants exige des frais supplémentaires; or, beaucoup d'étudiants soumettent des projets qui sont refusés car ils ne rencontrent pas les critères académiques exigés.

Le recteur fait valoir que l'internationalisation est un objectif à poursuivre et qu'il y a une question d'équilibre à faire dans la réalisation de nos priorités entre les idées et les ressources.

M. Roger B. Richard souligne que les objectifs énoncés au chapitre de l'international sont notamment d'augmenter la notoriété de l'Université à l'étranger, d'augmenter le nombre d'étudiants internationaux à tous les cycles d'études, d'augmenter le nombre de nos étudiants fréquentant une université étrangère et d'adopter une approche géopolitique: universités de prestige, francophonie, développement international. À son avis, il serait opportun de préciser si l'international signifie la francophonie ou si l'international est plutôt le monde. Si tel est le cas, il faut réaliser que la pratique de l'anglais est essentielle faisant notamment valoir que la majorité des étudiants chinois parlent davantage anglais que toute autre langue étrangère. Il estime que nous pourrions avoir un énoncé qui permettrait des liaisons en anglais.

Le recteur souligne que l'objectif est double, soit l'international focalisé sur le monde et la promotion du français.

M. Gilles Lavigne souligne qu'il faut éviter de dédoubler les forces vives. Ainsi, l'Université occupe une place importante dans des secteurs tels que la douleur, le sommeil, la santé publique; les priorités doivent être au plus tôt définies dans la mesure où le temps des subventions arrive. Il y a lieu de déterminer les forces de l'Université et à qui elle doit s'allier; il faut que les organismes subventionnaires comprennent que l'Université est la meilleure dans les secteurs où elle l'est.

M. Luc Vinet signale que l'Université s'est dotée d'un échéancier. Avec la plus grande cohérence possible, il faudra prendre des décisions. L'Université ne peut tout faire, il lui faudra faire des choix. Le défi suivant s'impose à elle soit, d'ici 2010, d'être parmi les dix meilleures universités au monde dans dix secteurs différents.

M. Dominique Garrel souligne qu'il faut surmonter les craintes qu'induit le budget quant au recrutement de nouveaux professeurs. À son avis, il manque d'unité dans la prospection de jeunes talents ainsi que de dialogues entre les unités et le rectorat. Lorsqu'une personne de talent est identifiée, celle-ci n'a pas d'interlocuteur dû à un problème de coordination.

Le recteur signale que la présence d'une provost est de nature à clarifier la situation évoquée par M. Dominique Garrel; cette fonction identifie l'interlocuteur auprès des intervenants.

M. Olivier Sylvestre observe qu'en page 14 du document, trois questions sont soulevées. Il souligne que la première qui porte sur l'apport de la recherche aux programmes de premier cycle trouve sa réponse dans les programmes honors. Par ailleurs, il croit qu'il faudra procéder à l'évaluation de ces programmes pour voir s'ils ne risquent pas d'engendrer de l'élitisme. Par ailleurs, il se dit déçu que l'allocution ne fasse pas mention des bibliothèques, l'Université accusant un retard en regard des acquisitions. Relativement à la vie étudiante, il observe que la FAECUM a proposé une formule de financement aux cycles supérieurs qui permettrait de recruter davantage d'étudiants. Enfin, il souligne qu'il y a lieu d'améliorer l'encadrement des étudiants et de diminuer l'attrition aux cycles supérieurs par l'établissement d'une politique.

Le recteur estime qu'on doit retrouver la recherche dans tous les programmes et non seulement dans les programmes honors et, ce notamment, en vue d'engendrer un esprit curieux. Par ailleurs, il mentionne que le document a été amélioré et que les derniers points soulevés s'y retrouveront désormais.

Mme Anne Charbonneau observe que la formation en ligne qui est de plus en plus répandue permet de répondre à la convivialité et à la modernité. À son avis, il y a lieu d'en faire une des priorités de l'Université puisqu'elle répond à des besoins différents (formation continue) et qu'elle contribuera à faire connaître l'Université. Plusieurs professeurs ont acquis une expertise en la matière avec, notamment, l'aide du CEFES; cependant, il y a lieu que les départements, les facultés accordent à ces derniers un support technopédagogique ainsi que de la reconnaissance.

M. Luc Vinet estime qu'il y a lieu de capitaliser sur cet apport. Une maison des technologies lui semble essentielle.

M. Jean McNeil souligne que l'Université est un agent important de développement économique. Bien que l'institution puisse subir l'avenir elle devrait s'appliquer à en définir les zones privilégiées. Il y a lieu ainsi de développer des collaborations avec les autres institutions. En aménagement, le programme de design urbain qui est en voie de s'implanter est le fruit d'une collaboration avec McGill. Sur le plan des études en développement international, il estime que l'Université est sous-développée et doit donc regrouper ses ressources. Une série d'initiatives doit être prise. Il y a lieu notamment d'identifier les objectifs au chapitre de l'international. D'ici cinq ans, nous devrions voir émerger des pôles en médecine, en sciences appliquées et en aménagement.

Le recteur observe qu'il y a lieu, à cet égard, de faire preuve de stratégies, mais les collaborations montréalaises doivent pouvoir être exprimées.

M. Christian Bélair souligne que les étudiants formulent, à long terme, deux demandes. Il s'agit d'abord de l'édification d'un pavillon étudiant sur le campus qui contribuera notamment à régler les problèmes de sûreté et renforcera l'attachement des étudiants et l'autre vise à ce que l'Université devienne un chef de file dans les domaines de l'environnement, du développement durable ainsi que des droits des travailleurs.

Le recteur prend bonne note de ces suggestions et souligne qu'au chapitre de l'environnement le pavillon Lassonde est un pavillon vert.

M. Michel Bigras-Poulin souligne que la santé publique vétérinaire représente également un enjeu important, l'Université étant la seule institution en Amérique du Nord qui compte une faculté de médecine vétérinaire francophone. En regard de l'international, il signale qu'il a longtemps travaillé avec des collègues danois. Par ailleurs, l'international ne doit pas se limiter à des collaborations avec les pays sous-développés. Il pourrait y avoir des approches faites à la lumière de ce que font des pays européens isolés, tel le Danemark.

Le recteur souligne que la stratégie géopolitique a précisément comme objectif de viser tant les pays développés que sous-développés ainsi que de rayonner dans la francophonie. La stratégie doit intégrer toutes ces facettes.

Aucune autre question n'étant soulevée, l'Assemblée est invitée à passer à la considération du dernier point de l'ordre du jour.

AU-469-9 RAPPORT SUR L'INTÉGRATION PÉDAGOGIQUE AU-469-9
DES CHARGÉS DE COURS ET PROJET DE POLITIQUE

M. Louis Dumont souligne que les documents afférents à ce point n'ayant été reçus par courriel que vendredi à la fin de l'après-midi, il propose d'en reporter l'étude à la séance du 7 novembre prochain.

M. Jean McNeil propose plutôt que cette question fasse l'objet d'une présentation.

Mme Chantal Gamache observe que la politique proposée ne concernant pas uniquement les chargés de cours, il serait opportun que tous les intéressés soient présents lors de son étude.

M. Denis Monière estime que la présentation du rapport doit être immédiatement suivie d'un échange et s'oppose donc à l'amendement et M. Samir Saül abonde dans ce sens.

M. Jean-Marc Boudrias souligne que si l'étude de ce dossier est reportée, il y a lieu de s'assurer que sa considération soit fixée à une heure déterminée lors de la prochaine séance.

L'amendement de M. Jean Mc Neil est mis aux voix et rejeté.

La proposition de report est mise aux voix et adoptée.

AU-469-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-469-10

La séance est levée à 16 heures 20.

Adopté le 7 novembre 2005, délibération AU-470-2

Le président,

La secrétaire,

Luc Vinet

Francine Verrier